

» rechercher & distinguer à qui appartiennent
 » les marchandises chargées dans un Navire-
 » ennemi ? Et dans quelle fonction habitude ne
 » jetteroit-on pas les Négocians de tous les
 » Pays ? La droiture & la bonne foi sont l'ame
 » du Commerce : Mettre les Négocians dans le
 » cas de s'en écarter, d'avoir recours aux ruses,
 » aux connoissemens simulés, aux factures &
 » déclarations apprêtées, même aux faux ser-
 » mens, pour sauver ou leur biens, ou celui de
 » leurs Correspondans ; c'est les forcer d'entrer
 » dans une route qui tend à les égarer ; c'est les
 » accoutumer à des détours, à des pratiques qui
 » corrompent par degrés leur esprit & leur
 » cœur ; c'est s'exposer soi-même à faire des in-
 » justices, en se mettant hors d'état de pouvoir
 » distinguer avec certitude ce qui appartient à
 » l'ami, ou à l'ennemi. Connoit-on de plus
 » grands inconvéniens pour le Commerce ? »

Outre cet Ecrit, il y en a eu un autre sur cette
 matière dont on a rendu compte. On avoit crû
 par conséquent qu'il ne paroîttoit point de Ré-
 plique en forme de la Cour de Prusse, à la Ré-
 ponse de la Cour Britannique. Mais on apprend
 que cette Réplique est sur le point de paroître
 d'une manière fort détaillée. Nous pourrons en
 faire aussi mention, par forme d'analyse, dans
 nos articles littéraires, ainsi qu'on a fait des
 autres Ecrits qui ont paru sur le différend entre
 les deux Cours.

III. Lettre de Mr. Lablache, Chirurgien
 Major du Régiment de Trips, Dragons, au ser-
 vice de Leurs Hautes Puissances les Etats-Géné-
 raux des Provinces-Unies &c. à Mr. Feste, ancien
 Chirurgien Major de la Marine de France au Dé-
 partement de Toulon & Pensionné du Roi, au
 sujet de sa Lettre à Mr. Courprier, Médecin à
 Londres,